**Texte de politique générale**

Commission : Droits Humains

Question : Lancement d’une campagne onusienne de sensibilisation aux droits des femmes

Auteur : République d’Afrique du Sud

L’élimination de toute discrimination à l’égard des femmes est absolument essentielle aux yeux de notre pays. En effet, l’Afrique du Sud a ratifié de nombreux textes régionaux et internationaux promouvant la défense des droits des femmes comme le *Protocole de Maputo* ratifié en 2004, la *CEDAW* ratifiée en 1995 et le *Protocole à la CEDAW* ratifié en 2005. Comme le cite l’article premier de la *Déclaration des Droits de l’Homme* : “tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits”, il est donc nécessaire de promouvoir l’égalité des sexes.

Malheureusement, il y a en Afrique du Sud, des discriminations et des violences persistantes en général (ayant pour cause les différentes ethnies et groupes religieux présents) et sur les femmes. Les violences conjugales comme le viol marital en sont un exemple. L'État, alarmé, a décidé d’adopter une législation qui protège les femmes de ces violences (*Domestic Violence Act 1998*). Le gouvernement a de plus financé des refuges pour les femmes victimes de ces agressions et entrepri des formations pour les agents de police.

L’Afrique du Sud a de plus adopté le *Criminal Law (Sexual Offences) Amendment Act 2007* qui redéfinit le consentement et les critères requis afin de prouver un viol et le *Criminal Law (Sentencing) Amendment Act 2007* qui a pour but d'éviter que les tribunaux jugent trop légèrement et non de manière conséquente en raison d’une absence de blessure sur le corps de la victime, en raison des origines culturelles et religieuses de l’auteur ou en raison de la relation entre la victime et l'auteur du viol. Notre pays souhaite donc ardemment agir en faveur de la protection de la femme.

Quant à la parité politique, notre pays est assez avancé sur ce point majeur. Après les élections parlementaires en 2009, il y a 178 femmes parmis les 400 députés de la Chambre Basse soit 44,5%. Quant au gouvernement, nous retrouvons 42% de ministres femmes et 39% de vice-ministres femmes. Une femme, Frene Noshir Ginwala, fut présidente de l'Assemblée nationale de 1994 à 2004. De plus Phumzile Mlambo-Ngcuka, a été nommée en juillet 2013 directrice exécutive pour l'égalité et les droits des femmes aux Nations Unies, après avoir été la première femme vice-présidente d'Afrique du Sud, de 2005 à 2008. Ces exemples montrent que la parité politique est donc pour notre pays un point important et primordial dans l’égalité homme-femme et qu’elle veut être développée davantage.

Sur le plan économique, malheureusement, la participation des femmes au marché du travail reste insuffisante puisque seulement 47% d’entre elles travaillent. Et lorsqu’elles travaillent, c’est dans des conditions précaires (services et agriculture) et à des salaires souvent très bas. En effet les femmes en Afrique du Sud ne sont que 28% à obtenir des postes de management et sont encore moins nombreuses à s’auto - employer. Selon une étude de Ernst and Young, les femmes du pays ne sont que 1,7% à avoir réussi à monter une société avec succès, et 5,5% a en avoir lancé une. Bien sûr les choses s’améliorent, certaines femmes font fortune et on en retrouve de plus en plus ayant des postes importants considérés auparavant comme strictement masculins. La parité sur le marché du travail est donc un point sur lequel l’Afrique du Sud souhaiterait faire de grands progrès.

L’initiative d’une campagne onusienne nous semble dès lors une excellente idée qui pourrait faire changer les choses de façon drastique. Il faudrait veiller à ce que les lois soient adoptées et qu’elles soient appliquées de manière plus efficace, à ce que les autorités nationales soient mieux formées, mais aussi à ce qu’une éducation soit apportée aux femmes et aux jeunes filles, qui souvent méconnaissent leurs droits. Il est donc nécessaire de sensibiliser en informant la population sud - africaine mais aussi la population mondiale des droits féminins et des façons d’accéder à l’égalité facilement pour éviter toute forme d’injustice. Il est aussi important de dissiper tous les stéréotypes ou mentalités patriarcales qui pourraient entraver l’émancipation des femmes en mettant en place des procédures pour sensibiliser la population, comme le lancement de campagnes sur les droits des femmes et des jeunes filles. Ces campagnes pourraient par exemple avoir lieu dans des écoles et porter sur divers aspects des droits des femmes (comment se défendre face au viol, comment alerter les autorité en cas d'agression, comment minimiser la contagion du VIH, etc…). Le respect des droits de l'Homme commence pour notre pays par l’affirmation des droits de la Femme.